

*Pour une politique juste et efficace mise délibérément
au service de l'Homme, à commencer par le plus démuné
Association reconnue d'intérêt général*

Le Président

17 Septembre 2019

A Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale
A Mesdames et Messieurs les député(e)s.

Madame la députée,
Monsieur le député,

A propos du CETA, nous affirmons que le vote de l'Assemblée Nationale est «éthiquement nul», car les élus n'ont pas eu connaissance d'un des aspects fondamentaux du texte. Il n'est pas impossible que le Conseil Constitutionnel s'en émeuve également, étant donné la gravité des manquements.

Ce point concerne le chapitre huit : « investissements ».

Contrairement aux éléments de langage en vigueur, le CETA n'est pas un simple petit accord de libre-échange bien sympathique, conclu entre deux continents de même niveau de développement, qui permet de mieux exporter nos fromages.

Personne ne parle de ce **chapitre huit**, qui traite de ce que l'on appelle pudiquement les «investissements». Seules trois pages et demi (11 à 14) lui sont consacrées dans le projet de Loi (ci-joint). Or, c'est le chapitre le plus fondamental de l'accord.

Saviez-vous :

1. Que le projet de Loi qui vous a été soumis est muet sur l'intérêt pour les français (ceux qui vous ont élu), de ratifier un tel «accord d'investissement» totalement déséquilibré, et surtout le système d'arbitrage (ou de Cour internationale d'arbitrage) qui l'accompagne ? (Voir pages 5 à 11 de notre note).
2. Que ce projet de Cour d'arbitrage a pour véritable but **non avoué** de transférer tous les risques des investisseurs étrangers sur les peuples du pays d'accueil et de renforcer le pouvoir de contrôle des multinationales sur la réglementation des Etats ? (Pages 9 et 10 de notre note). C'est inacceptable, d'autant plus que le risque est assurable.

3. Que si tous les Etats du monde adhèrent à la Cour Internationale d'arbitrage comme cela est souhaité) nous serons devant une absurdité sans nom pour les peuples ? (page 10 de notre note)
4. Qu'en ratifiant le CETA, sans savoir ce que sera la France dans cinquante ans, la génération actuellement aux commandes, en utilisant les listes négatives (page 12 du projet de loi) qui n'ont pas été fournies aux députés, aura pris un engagement ferme et irréversible de conserver dans le domaine public certains secteurs de l'économie, **et de privatiser tout le reste, y compris les secteurs inconnus à ce jour** ? C'est le principe du statu quo. (N'est-ce pas insensé ?).
5. Qu'en vertu de la clause dite « cliquet » (dont il n'est pas fait non plus mention dans le projet de loi), la France s'interdira de renationaliser ultérieurement un secteur qui aurait été privatisé (toujours sans savoir de quoi sera fait l'avenir) ? **N'est-ce pas également insensé ?** (Voir en pièce jointe un lexique définissant ces clauses rédigées par sept ONG, puisque le gouvernement ne l'a pas fourni aux élus).
6. Qu'en ayant été fortement rassurés (page 32 du projet de Loi, concernant l'article 30 du CETA **dont l'alinéa 2 n'est pas mentionné, alors qu'il impose un préavis de 20 ans pour le chapitre huit**)), vous ne pouviez pas savoir que vous rendiez toute remise en cause du CETA (et donc du chapitre huit, et donc des fameuses listes négatives et des clauses cliquet et statu quo) totalement impossible par les générations suivantes alors que nul ne sait ce que sera la France dans l'avenir ? (page 3 et 4 de notre note),
7. Que dans le système capitaliste actuellement en vigueur dans le monde, les très grands investisseurs utilisent le droit comme un instrument de captation de richesse (un business) et que la Cour de Justice sera utilisée à cet effet (page 13 de notre note).
8. **Que, sans avancer aucun argument, l'UE et la France refusent d'examiner la proposition de remplacement que nous formulons pages 14 à 16 de notre note, qui est pourtant la seule qui a fait ses preuves, et qui permet aux peuples souverains de garder le contrôle de leur avenir ? Est-ce normal ?**

Pour rappel : notre demande est simple : nous sommes pour la signature d'accords de libre-échange, mais dans le respect du droit et de **l'intérêt des peuples**. C'est pourquoi nous demandons de ne pas ratifier le CETA pour exiger sa renégociation et la suppression de ce chapitre huit qui doit être renégocié dans le cadre d'un accord d'investissement indépendant, murement réfléchi, et qui n'handicape pas l'avenir (Clauses cliquet, listes négatives etc..)

Nous sommes d'autant plus convaincus de la justesse de cette proposition que l'UE elle-même va séparer à l'avenir les accords de libre-échange et les accords d'investissements.

<https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/trade-policy/trade-agreements/>

Voir le paragraphe « nouvelle architecture des accords commerciaux ».

Veuillez croire à l'expression de notre haute considération.

Bertrand de Kermel
Président

